

# SOLDIS Info n° 11

Association nationale pour la mémoire  
des militaires portés disparus en Algérie

« Nous sommes portés par les ombres de ceux qui ont disparu.  
C'est dans cette invisible compagnie que nous puisons la force  
d'avancer vers notre but. »

Maurice GENEVOIX

SOLDIS INFO N° 11 JANVIER 2021



## Le mot du président de SOLDIS

Le monument aux militaires portés disparus veut exprimer leur SOUFFRANCE mais aussi leur ESPERANCE dans la France. Mais cette espérance a été déçue, puisque personne n'a été capable, lorsque cela était encore possible, d'aller les rechercher et de les délivrer.

Pire, même, nous les avons oubliés, puisque, jusqu'à aujourd'hui, personne n'était en mesure de citer seulement leurs noms.

C'est pourquoi j'en appelle à leurs compagnons d'armes, à tous les anciens d'AFN, pour qu'ils se mobilisent et permettent d'honorer la mémoire de ceux qui ne sont pas revenus, « *ni morts, ni vivants* ».

C'est pourquoi j'en appelle aussi à tous ceux que cette tâche sur notre Drapeau ne peut laisser indifférents, pour nous aider à refermer cette douloureuse blessure de la guerre d'Algérie.

Soixante ans après, il est temps.

Après, il sera trop tard.....

Général (2S) Henry-Jean FOURNIER  
Président de SOLDIS ALGERIE

## Où en est la souscription pour le monument ?

A la date du 31 décembre 2020 (date du dernier pointage effectué), le total de la somme recueillie s'élève à un peu plus de **25 000 euros**.

Cette somme représente la participation d'environ **350 donateurs**, individuels ou associatifs, que nous remercions très chaleureusement.

Mais elle est très insuffisante pour lancer le projet, évalué à **300 000 euros**.

Il est en effet impossible de commander les travaux nécessaires, tant pour la gravure des plaques nominatives des disparus que pour la confection de la sculpture. Or ces travaux, notamment pour la sculpture, demandent environ dix-huit mois de travail.

Ce qui signifie que nous ne pourrons pas inaugurer le monument en 2022 si, très rapidement, nous ne réunissons pas la somme nécessaire.

### **Il y a donc une véritable URGENCE !**

Encore une fois, ce monument concerne tous ceux qui ne peuvent supporter l'idée que l'on ait abandonné des soldats français à leur sort.

Si chacun des 700 000 Anciens d'Algérie encore en vie ne versait qu'un seul euro (**l'euro de la mémoire**), nous pourrions élever 2 monuments....!

La plupart des associations d'Anciens Combattants d'Algérie se demandent ce qu'elles vont devenir d'ici peu. Voilà une belle occasion de réaliser un geste pour finir en beauté, en mémoire de leurs compagnons d'armes portés disparus, qui n'ont pas pu prendre le même bateau qu'eux pour revenir de là-bas...

Car si, au 1er juillet 2021, nous n'avons pas réuni la somme nécessaire pour élever ce monument, nous devons revoir notre projet et le réduire à une simple stèle, lui faisant ainsi perdre le sens qu'il doit revêtir.

Nous comptons donc sur tous pour **informer**  
**et mobiliser** le maximum de donateurs.

Que chaque membre de SOLDIS contacte les A.C. de sa connaissance et recueille leur EUROMEMOIRE.

**N.B.—**Cette situation financière critique nous empêche également de préciser le lieu où le monument sera élevé, car nous ne pouvons pas nous engager, ni engager des collectivités territoriales sur un projet incertain.

**Pour nous aider, utilisez, mais aussi reproduisez et diffusez le prospectus joint à ce bulletin**

## DE NOUVEAUX SOUTIENS



La Fédération Nationale des Anciens d'Outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine (FNAOM-TDM), créée en 1923, qui, comme son nom l'indique, rassemble tous ceux qui ont servi sous l'Ancre d'or, a apporté son soutien à SOLDIS en adhérant à l'association.



La Fédération des Sociétés d'Anciens de la Légion Etrangère (FSALE) a également apporté le soutien des Képis blancs à la démarche de SOLDIS, en adhérant à l'association.

**MERCI A TOUS ...!**

# A propos du Monument

Dans le courrier reçu par SOLDIS, il arrive que des questions soient posées à propos du Monument aux militaires portés disparus en Algérie. Petit florilège de ces questions et des réponses que SOLDIS y apporte.

**Encore un monument ? A quoi bon ? Les disparus sont déjà inscrits sur les monuments aux morts de leur commune ou bien au monument du Quai Branly à Paris et parfois sur des monuments départementaux.**

**Réponse** - *Tous les militaires portés disparus en Algérie n'ont pas eu la possibilité de voir leur nom inscrit sur le monument de leur commune de naissance : c'est notamment le cas des militaires d'origine « pied-noir » ou des Français de souche nord-africaine, dont les communes ont disparues... comme eux.*

*Bien que SOLDIS ait veillé à faire inscrire les « manquants » sur le monument du Quai Branly, il reste peu commode de trouver un nom sur ce monument.*

*Quant aux monuments départementaux, lorsqu'ils prennent en compte les disparus, ils ne font jamais mention de la notion de disparition.*

**Pourquoi un nouveau monument ? Il existe un monument au Quai Branly, à Paris, pour tous les morts de la guerre d'Algérie.**

**Réponse**—*C'est vrai, mais d'une part, ce monument n'accueille pas que les militaires Morts pour la France et d'autre part, il ne permet pas de visualiser l'ampleur du phénomène de la disparition. Reconnaissons en outre que ce monument et son implantation sont peu propices au recueillement que viennent chercher les familles et les compagnons d'arme des disparus, qui n'ont jamais eu de tombe.*

**Est-ce que le Soldat Inconnu de la guerre d'Algérie, qui se trouve à la nécropole nationale de NOTRE-DAME de LORETTE, ne remplit pas cet office de tombe pour les disparus ?**

**Réponse** - *Théoriquement, oui. Mais l'Inconnu d'Algérie (qui est sans doute un disparu) y repose parmi d'autres Inconnus d'autres guerres et ne constitue pas un lieu spécifique à la guerre d'Algérie. En outre, les noms des autres disparus ne sont pas mentionnés. Or ces noms, c'est tout ce qu'il reste des disparus.*

**Est-ce qu'ils ne figurent pas déjà sur le « Mur des Disparus », à Perpignan ?**

**Réponse**—*Quelques-uns, notamment d'origine « pied-noir », sont effectivement inscrits sur ce mur, mais celui-ci est principalement dédié aux disparus civils. Or, bien que le résultat soit le même (les corps des militaires et des civils n'ont jamais été rendus), la disparition des militaires revêt un aspect spécifique qui doit être mis en valeur et honoré, car les militaires sont des hommes (et des femmes) envoyés par l'Etat pour remplir une mission à laquelle ils ne peuvent se dérober. La Nation doit exprimer sa reconnaissance envers eux, comme elle l'exprime à ceux qui sont morts pour elle. C'est le sens de notre démarche.*

**Tout cela est bien vieux: 60 ans ! Est-il encore utile de remuer ces souvenirs plutôt que de chercher une réconciliation des esprits et des pays ?**

**Réponse**—*Pour ceux qui ont souffert d'une disparition, la plaie demeure vive. C'est comme si c'était hier. Même si le temps a commencé à panser les blessures, leur deuil ne peut s'achever, tant qu'un geste spécifique ne sera pas accompli pour remplacer le rituel habituel des obsèques. Ce geste attendu, c'est la reconnaissance de leur drame et, surtout, l'inscription dans le marbre des noms de ceux qui ont disparu afin que nul n'oublie.*

*Ils ont besoin d'un lieu où ils puissent venir évoquer leur mort. Ils ont besoin d'un lieu pour que les descendants des disparus comprennent le sens de la disparition de leur parent. Ils ont besoin de voir le nom de ceux qui n'ont plus de visage.*

*Tant que cette blessure ne sera pas cicatrisée, ils ne pourront participer à une quelconque démarche réconciliatrice. Les plus jeunes auront aussi un jour besoin de réponse à leurs questions.*

*Le Monument sera l'une de ces réponses.*

**Les militaires portés disparus ont été abandonnés et oubliés alors qu'ils vivaient encore. Allons-nous, pour des questions futiles et inutiles, les oublier une seconde fois, maintenant qu'ils sont morts... ?**

*« Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie  
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie.  
Entre les plus beaux noms leur nom est le plus beau.  
Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère ;  
Et, comme ferait une mère,  
La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau ! »*  
Victor HUGO

# Association SOLDIS ALGERIE

## Association Nationale pour la Mémoire des militaires français portés disparus en Algérie

C'est en 2012, à l'occasion de la rédaction d'un bulletin hors-série de l'ASAF consacré à la guerre d'Algérie, que le dossier des militaires portés disparus au cours de cette guerre est apparu, au moment de l'examen du bilan des pertes subies par l'armée française.

Ce bilan, établi officiellement en 1986, mentionnait en effet un chiffre curieusement « rond » de 1000 disparus.

Souhaitant en savoir plus et notamment comprendre dans quelles conditions des militaires français avaient pu être portés disparus au cours d'opérations de maintien de l'ordre dans des départements français, le rédacteur, le général Henry-Jean FOURNIER constata alors qu'aucun organisme officiel n'était en mesure ni de fournir la liste nominative de ces disparus ni, a fortiori, d'expliquer les circonstances de leur disparition.

En outre, au cours de ses recherches, le général FOURNIER fut amené à constater qu'il existait des familles qui, cinquante ans après la fin de la guerre, espérait toujours comprendre et savoir ce qui était arrivé. Il en était de même pour un certain nombre de compagnons d'arme, restés dans une ignorance totale quant au sort de leurs camarades.

Il découvrit également un ouvrage, écrit par un ancien d'Algérie, Jean-Yves JAFFRES, qui s'était livré, de sa propre initiative, à une grande enquête nationale, auprès des amicales d'anciens combattants. Cet ouvrage recensait un certain nombre de disparus, en précisant dates et circonstances sommaires. Mais ce document, réalisé avec des moyens réduits et à partir de sources incertaines, n'offrait aucune garantie de validité.

Dès lors, encouragé par les principales associations d'anciens combattants (FNCPG-CATM, FNAM et UNC), ainsi que par le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, le général FOURNIER décida de réaliser une enquête scientifique et historique, à partir des archives officielles existantes, notamment au Service Historique de la Défense.

Pour s'en donner les moyens, il créa, le 1<sup>er</sup> novembre 2014, avec quelques amis, une Association nationale pour la mémoire des militaires français portés disparus en Algérie, qui prit le nom de SOLDIS ALGERIE.

Après avoir rassemblé et croisé toutes les listes existantes ici ou là, de militaires disparus, une première liste générale fut établie. Simultanément, une fouille très complète des archives du SHD fut entreprise, afin de relever les cas de disparition signalés dans les comptes rendus, les JMO et certains états de pertes. La même démarche fut entreprise auprès des archives des Affaires Algériennes détenues par le ministère des Affaires Etrangères (La Courneuve) ou des Archives nationales de l'Outre-mer à Aix-en-Provence.

Peu à peu, la liste générale fut ainsi complétée par l'enregistrement systématique de toutes les données recueillies et permit de recenser environ 1700 cas de disparition.

A l'issue de cette première phase, qui dura à peu près deux années, les chercheurs de SOLDIS se rendirent au Centre des Archives du Personnel Militaire, à PAU, où sont détenus la plupart des dossiers individuels des militaires français. Cette démarche permit de vérifier, un par un, chaque cas et d'établir une fiche individuelle rassemblant toutes les données connues, en matière d'état-civil, d'état de services militaires et précisant, chaque fois que cela était possible, les circonstances de la disparition et les suites données à celle-ci.

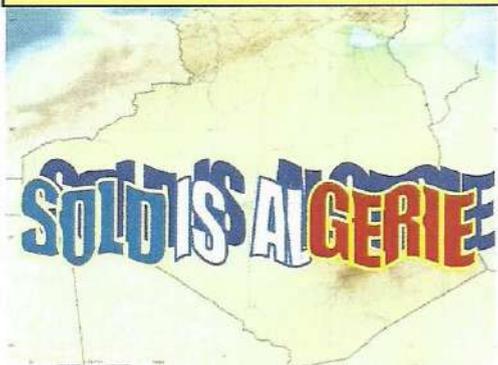
Parvenu au terme de sa quête, l'association SOLDIS, qui regroupe plus de 300 membres individuels et une cinquantaine d'associations diverses, vise maintenant son second objectif, qui est la publication d'un LIVRE D'OR présentant tous les militaires disparus, afin que leur mémoire ne s'efface plus.

Et pour que les familles et les compagnons d'arme puissent se recueillir sur un tombeau qu'ils n'ont jamais eu, SOLDIS projette d'élever, avec l'aide technique du SOUVENIR FRANÇAIS, un monument à leur mémoire, grâce à une souscription nationale.

Par la suite, SOLDIS espère que sa liste permettra, lorsque le moment sera venu, d'effectuer des recherches en liaison avec les autorités algériennes, afin de mieux identifier les circonstances des décès et de retrouver éventuellement des corps.

COTISATION  
ANNUELLE

Individuel : 10 euros  
Association locale: 30 euros  
Association nationale : 100 euros



Association SOLDIS ALGERIE  
Association Nationale pour la Mémoire  
des militaires français portés disparus en Algérie

15 rue Thiers 24 000 PERIGUEUX  
Tél. 05.53.53.12.42

Courriel: [soldis.algerie@orange.fr](mailto:soldis.algerie@orange.fr)  
SIRET 809 582 646 00018

# Ils soutiennent SOLDIS



UNC



ACPG-CATM



Souvenir Français  
(affilié)



FNAM



**SGA**

Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION  
DES PATRIMOINES, DE LA MÉMOIRE  
ET DES ARCHIVES



ASAF



FNAC



Secours de  
France



SNEMM



mémoire et solidarité



ACUF



UNABCC



UNAALAT



ANCGVM



FNART



ANAAFF/ONU



MAFA



FAGF



Amicale  
des Anciens du  
6ème Hussards



ANCCORE



FNAOM-ACTDM



Servir toujours

ANASSA

**Gueules Cassées**  
Sourire Quand Même

Union des Blessés de la Face et de la Tête  
Fondation des «Gueules Cassées»

UBFT



FSALE

Faites comme eux  
et ajoutez votre logo

Cotisation : 100€/an

FONDATION POUR LA MÉMOIRE  
DE LA GUERRE D'ALGÉRIE.  
DES COMBATS DU MAROC ET DE TUNISIE